

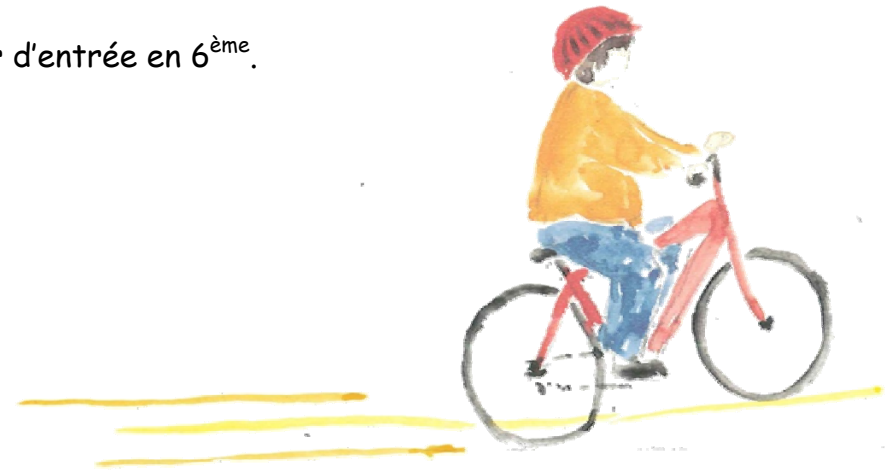
APER

Attestation de Première Education de la Route

↪ Elle se prépare à l'école primaire (sur les 3 cycles).

↪ Elle est attribuée en fin de cycle 3 par les enseignants du cycle. Elle doit être signée par le Chef d'établissement.

↪ Elle doit être transmise au collège avec le dossier d'entrée en 6^{ème}.

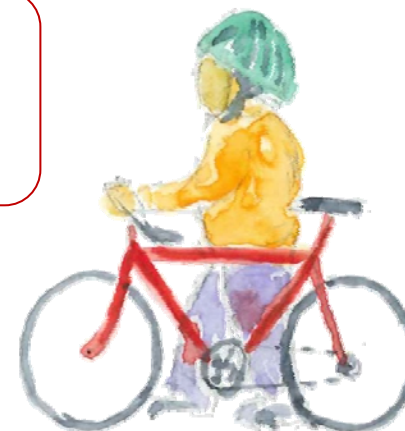


L'APER : Validation

Des documents sont à la disposition des équipes pédagogiques pour aider à la mise en œuvre :

- Circulaire n° 2002-228 du 25 octobre 2002.
Grille d'évaluation et document pédagogique.
- Circulaire 2008-155 du 24 novembre 2008.
- Attestation.

Acquisition des règles et des comportements liés à l'usage de la rue et de la route.



L'APER : Documents

- ☞ La grille d'évaluation récapitule les savoirs, savoir faire et comportements énoncés dans les documents pédagogiques.
- ☞ Le dossier pédagogique : pour chaque cycle, suivant les usages : piétons, passagers, rouleurs.
- ☞ Sur eduscol : L'inspection académique du Val d'Oise propose de nombreuses séances pédagogiques pour les trois cycles dans les différents domaines de l'école.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/securite/89/7/e08_09sucoroulivret_108897.pdf



ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom : _____

| | Savoirs, savoir-faire à acquérir | | | | | | Validation en fin de cycle | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|----------------------------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route". Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants. Les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés. | | | | | | 1 | | 2 | | 3 | |
| | | | | | | | élève | Maître | élève | Maître | élève | Maître |
| | | | | | | | | | | | | |

Quand je suis piéton...

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder.
- Dans la rue, je sais écouter.
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.

Je sais marcher sur le trottoir :

- accompagné(e).
- non accompagné(e).

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.
- Je sais traverser une chaussée seul(e).
- Je sais traverser à un carrefour.
- Je sais traverser à un rond-point.
- Je sais faire traverser une personne.

Je vis dans un espace complexe

Dans un environnement proche :

- Je sais identifier les dangers.
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.

Dans un environnement non familier :

- Je sais identifier les dangers.
- Je sais organiser mon trajet.
- Je sais utiliser un plan, une carte.
- Je connais les règles du code de la Route.
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.
- Je connais les principes simples de secourisme.

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.
- Je ne gêne pas le conducteur.
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).
- Je sais comment je dois être retenu(e).
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.
- Je sais rouler en tenant compte des autres.
- Je sais rouler en groupe.
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.
- Je vérifie et j'utilise les équipements.
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.

Je connais les règles du code de la route :

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.
- Je sais rouler à droite.
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.
- Je respecte ces règles du code de la route.

Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'Ecole

